

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03208
Numéro SIREN : 904 866 233
Nom ou dénomination : 06 Média

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 13173

06 MEDIA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 6 rue de Foresta
06300 NICE
904 866 233 R.C.S. NICE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze septembre,
À dix heures,

Les actionnaires de la Société, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'ensemble des actionnaires présents.

Monsieur CHAMPOUSSIN Jérôme, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la majorité requise pour délibérer.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et non remplacement du Directeur Général,
- Démission et remplacement du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur SAMAL Shrikant de ses fonctions de Directeur Général, notifiée le 15 juin 2023. Et d'un commun accord entre tous les associés, la démission prendra effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur CHAMPOUSSIN Jérôme de ses fonctions de Président, notifiée le 15 juin 2023. Et d'un commun accord entre tous les associés, la démission prendra effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur SAMAL Shrikant
Né le 19/05/1988 à Cuttack (INDE)
Demeurant 29 Boulevard Gustave Chancel, 06600 Antibes

Monsieur SAMAL Shrikant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SAMAL Shrikant, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des actionnaires présents.

Monsieur CHAMPOUSSIN Jérôme



Monsieur SAMAL Shrikant
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

